

Tant le gouvernement fédéral que l'administration du District fédéral ont reconnu la nécessité d'accroître la sécurité. En juillet 1996, le gouvernement a rendu public son *Programa Nacional de Seguridad Pública 1995-2000*, Programme national de sécurité publique. Ce programme permet d'augmenter sensiblement les dépenses des forces de police et de moderniser le secteur juridique. Le District fédéral a récemment mis en service un système d'urgence téléphonique comparable au service canadien 911 et a parrainé un certain nombre de campagnes d'éducation du public contre le crime.

## **LA COMMISSION DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL**

Dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), des ententes parallèles ont été signées sur le travail et sur l'environnement. L'entente sur le travail s'appelle l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). Il définit un certain nombre d'obligations pour les signataires et crée la Commission de coopération dans le domaine du travail. Cette commission comprend un conseil ministériel et un secrétariat situés à Dallas, au Texas, avec du personnel venant en nombre égal des trois pays signataires de l'ALÉNA.

Dans le cadre de l'ANACT, les pays signataires sont tenus de promouvoir la conformité à leur propre législation sur le travail et de l'appliquer de façon efficace. Elles doivent de plus assurer l'accessibilité et la transparence du processus juridique et fournir l'information requise au public.

Une grande partie de la mauvaise performance du Mexique en matière de santé et de sécurité s'explique par le manque de rigueur dans l'application de la loi plutôt que par des normes inadéquates. C'est pourquoi, on s'attend à ce que les activités de la Commission se traduisent par des pressions sur le gouvernement mexicain pour accroître ses efforts d'application de la loi.

Afin de rédiger cette publication, on a interrogé des spécialistes du domaine au Mexique. Ils estiment que, jusqu'à maintenant, l'ANACT n'a pas eu d'effets importants. Ils signalent qu'en 1994, avant la mise sur pied de la Commission, on avait brièvement porté attention aux questions de santé et de sécurité. Cette tendance s'est toutefois vite estompée avec les préoccupations économiques qui ont suivi la crise du peso. Malgré cela, il est probable que, à moyen terme, les activités de la Commission obligeront à porter une plus grande attention aux problèmes de santé et de sécurité, ce qui au bout du compte devrait entraîner une application plus rigoureuse de la législation. En vertu de l'ANACT, les questions de santé et de sécurité peuvent faire l'objet d'un arbitrage international. Toutefois, la façon dont la presse fera écho aux études de cas réalisées par la Commission aura un effet plus immédiat. Jusqu'à maintenant, les cas les plus frappants ont touché la liberté d'association et le droit de s'organiser. Le personnel de la Commission affirme que les prochains dossiers attireront l'attention sur les problèmes de santé et de sécurité.